

RELEVÉ DE DECISIONS

Présidente de séance :
Sophie Lécole-Solnychkine, Directrice du département

Présent(s) : Isabelle Alzieu, Emma Attias, Brice Genre, Carole Hoffmann, Sophie Lécole-Solnychkine, Saul Pandelakis, Hélène Virion, Fanny Back, Elisabeth Scotton, Jade Bossard, Jessica Boucher, Léa Chirle, Marine Galan

Représenté(s) : Fabienne Denoual, David Mozziconacci, Elodie Sourrouil, Bruno Chaudret

Invité(s) : Nathalie Garinet, responsable administrative

Le conseil,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts du département Arts plastiques – Design,

Après avoir délibéré, décide :

DECISION n° 1 : Modalités de contrôle des connaissances 2023-2024

Résultat du vote :

Membres du conseil : 20

Présents et représentés : 17

Suffrages valablement exprimés : 17

Pour : 17 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0 voix

Les modalités de contrôle des connaissances sont adoptées à l'unanimité des 17 membres présents et représentés.

DECISION n° 2 : Attendus, capacités et critères d'admission des formations

Résultat du vote :

Membres du conseil : 20

Présents et représentés : 17

Suffrages valablement exprimés : 17

Pour : 17 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0 voix

Les attendus, capacités et critères d'admission dans les formations du département sont validés à l'unanimité des 17 membres présents et représentés.

DECISION n° 3 : Projet d'une classe de CPES-CAAP au lycée des Arènes

Résultat du vote :

Membres du conseil : 20

Présents et représentés : 17

Suffrages valablement exprimés : 17

Pour : 10 voix / Contre : 1 voix / Abstention : 4 voix / NPPV : 2 voix

Le projet d'ouverture d'une classe de CPES-CAAP au lycée des Arènes obtient un accord de principe à la majorité des 17 membres présents et représentés.

DECISION n° 4 : Convention d'étude entre la société Empreinte et le Master Création Numérique

Résultat du vote :

Membres du conseil : 20

Présents et représentés : 17

Suffrages valablement exprimés : 17

Pour : 15 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 2 voix / NPPV : 0 voix

La convention est adoptée à la majorité des 17 membres présents et représentés.

DECISION n° 5 : Subventions de 100€ pour le colloque BLAST et 100€ pour la Journée d'Etude « le pouvoir de l'objet ».

Résultat du vote :

Membres du conseil : 20

Présents et représentés : 17

Suffrages valablement exprimés : 17

Pour : 17 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0 voix

Les subventions sont validées à l'unanimité des 17 membres présents et représentés.

Toulouse, le 11/10/2023



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Sophie Lécole-Solnychkine
Directrice du département